



Enquête mensuelle sur les chargements ferroviaires

If you prefer this questionnaire in English, please check.

Corrigez au besoin les renseignements apparaissant sur l'étiquette préimprimée en remplissant les espaces ci-dessous:

Raison sociale	
Nom commercial	
À l'attention de	
Adresse	
Ville	
Province	Code
Contact	
Téléphone	
Facsimile	

À lire attentivement avant de remplir le questionnaire

Autorisation

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19.

Objectif de l'enquête

La présente enquête vise à recueillir des données essentielles à l'analyse du secteur du transport ferroviaire et à l'évaluation de sa contribution à l'économie canadienne. Ces données sont intégrées au Système de comptabilité nationale du Canada pour le calcul du produit intérieur brut. Différents ministères s'en servent également pour élaborer des politiques et suivre l'évolution du secteur.

Champ d'observation

Transporteurs ferroviaires publics en activité au Canada.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier des données qui divulgueraient des renseignements sur une entreprise identifiable sans avoir obtenu préalablement le consentement écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire seront traitées confidentiellement, utilisées à des fins statistiques et uniquement publiées sous forme agrégée. Ni la Loi sur l'accès à l'information ni aucune autre loi ne modifient aucunement les dispositions de la Loi sur la statistique relatives aux données confidentielles.

Accords fédéraux

Afin d'éviter les doublons et d'alléger le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique une entente avec Transports

Canada sur la collecte conjointe et l'échange renseignements recueillis dans cette enquête. Dans le cas des transporteurs **non réglementés par le gouvernement fédéral**, l'information ne sera utilisée par Transports Canada qu'à des fins statistiques et de recherche. **Les répondants peuvent, en vertu de l'article 12, s'opposer à l'échange de renseignements qu'ils fournissent en donnant avis par écrit de leur opposition au statisticien en chef et en retournant leur lettre d'opposition avec leur questionnaire rempli dans l'enveloppe ci-jointe.** Dans le cas des transporteurs **réglementés par le gouvernement fédéral**, Statistique Canada recueille l'information pour son propre compte conformément à la Loi sur la statistique et pour le compte de Transports Canada en vertu de la Loi sur les transports au Canada et les Règlements concernant la production de renseignements par les transporteurs. Dans ce cas, les répondants n'ont pas le droit de s'opposer à l'échange des renseignements puisque Transports Canada est autorisé par la loi à exiger d'eux qu'ils fournissent ces renseignements.

Correspondance et assistance

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions à poser sur l'enquête, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Division des opérations et de l'intégration
Statistique Canada
2ième étage, Édifice Jean-Talon
Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0T6
Téléphone 1-613-951-0783 sans frais 1-877-667-5563
Télécopieur sans frais 1-877-667-6684

Instructions pour la déclaration

Remplissez et renvoyez à: Division des opérations et de l'intégration
Statistique Canada
2ième étage, Édifice Jean-Talon
Ottawa (Ontario) Canada, K1A 0T6

Téléphone 1-613-951-0783 sans frais 1-877-667-5563
Télécopieur sans frais 1-877-667-6684

le ou avant le huitième jour ouvrable suivant le mois couvert par l'enquête. Vous pouvez utiliser le bélinographe pour transmettre les données

Instructions générales

- Déclarez les chargements de marchandises payantes seulement. Ne déclarez pas les expéditions pour le service de la compagnie.
- La partie I sert à déclarer les wagons et tonnes pour le trafic non-intermodal chargé.
- La partie II sert à déclarer les wagons et tonnes provenant d'autres transporteurs ferroviaires.
- La partie III sert à déclarer le nombre d'unités, les UEVs et les tonnes pour le trafic intermodal chargé total.
- La partie IV sert à déclarer le nombre d'unités, les UEVs et les tonnes pour le trafic intermodal provenant d'embranchements américains.
- Indiquez si le poids représente des tonnes courtes (Imperial) ou des tonnes métriques.

Partie I: Trafic non-intermodal chargé

Déclarez:

- Les wagons et tonnes de marchandises payantes transportées sur les parcours de ligne seulement, à l'exclusion des mouvements sur voie d'aiguillage.
- Les wagons et tonnes de marchandises payantes transportées sur des traversiers ou des chariots, lorsque ceux-ci sont reliés à des voies de chemin de fer et font partie intégrante du parcours de ligne.
- Les wagons-allonges ou wagons-remorques en tant que wagons indépendants.
- Les chargements réexpédiés après usinage ou transformation en cours de route. Dans les autres cas, déclarez chaque wagon et son contenu une fois seulement.
- Les wagons et tonnes de marchandises transportées par des filiales de transporteurs commerciaux exploitant au Canada.

Comptez comme chargements, les wagons et tonnes de:

- Marchandises chargées au point d'origine sur la ligne du répondant, y compris les réceptions provenant de chemin de fer privés.
- Marchandises en provenance de voies d'aiguillage et prises en charge par le répondant pour transport de ligne initial.
- Marchandises en provenance d'autres modes de transport (ex: routier, maritime, aérien, etc.) sauf s'il y a déjà eu transport ferroviaire auparavant ou s'il s'agit d'un tarif commun sur connaissance direct.
- Marchandises réexpédiées après usinage, entreposage en élévateur ou transformation en cours de route.
- Déclarez le **tonnage seulement**, pour le trafic des chargements de détail.

Ne comptez pas comme chargements, les wagons et tonnes de:

- Marchandises manipulées sur des voies d'aiguillage et ne faisant pas l'objet d'un parcours de ligne.
- Marchandises refacturées, détournées, reconsignées ou retransportées en cours de route lorsque les chargements ou réceptions précédentes d'autres embranchements ont été enregistrés.

Partie II: Trafic provenant d'autres transporteurs ferroviaires

Comptez comme provenant d'embranchements, les wagons et tonnes de:

- Marchandises provenant directement d'embranchements américains ou canadiens, y compris les marchandises chargées par le répondant sur ses propres lignes aux É.-U. et transportées pour livraison au Canada.
- Marchandises reçues en provenance d'autres modes de transport (ex: routier, maritime, aérien, etc.) lorsqu'il s'agit d'un tarif commun sur connaissance direct ou lorsque l'on sait que les marchandises ont été transportées par chemin de fer à un stade précédent du voyage.
- Marchandises en provenance d'embranchements américains et destinées aux É.-U. (trafic de transit).

Ne comptez pas comme provenant d'embranchements, les wagons et tonnes de:

- Marchandises provenant d'embranchements pour livraison au même terminus (mouvements d'aiguillage)

Partie III: Trafic intermodal chargé total

Déclarez:

- Les unités (nombre de conteneurs ou remorques), UEVs (conteneurs seulement) et tonnes pour le total du trafic intermodal chargé, que le contenu selon la marchandise soit connu ou non. Ne déclarez pas le nombre de wagons. N'incluez pas les transports sans recettes des mouvements de conteneurs ou remorques lorsqu'ils sont renvoyés à vide.

Partie IV: Trafic intermodal provenant d'embranchements américains

Déclarez:

- Les unités (nombre de conteneurs ou remorques), UEVs (conteneurs seulement) et tonnes pour le trafic intermodal provenant d'embranchements américains.



Enquête mensuelle sur les chargements ferroviaires

Nom de la compagnie		
Période de référence	Mois	Année

Marchandises payantes — en tonnes métriques
 — en tonnes impériales

CFM	Partie I - Trafic non-intermodal, selon la marchandise	Chargements de marchandises payantes	
		Wagons	Tonnes
1	Blé		
2	Autres céréales		
3	Légumes frais, réfrigérés ou secs		
4	Fruits frais, réfrigérés ou secs et fruits à coques		
5	Graines de colza (Canola)		
6	Autres graines et fruits oléagineux et autres produits agricoles		
7	Aliments pour animaux, pailles, oeufs et produits d'animaux		
8	Viandes, poissons, fruits de mer, incluant les préparations		
9	Préparations et produits de céréales moulues et de boulangerie		
10	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs farines		
11	Sucre		
12	Préparations alimentaires n.c.a.		
13	Boissons alcooliques et non alcooliques		
14	Sable, gravier et pierre concassée		
15	Sel		
16	Roche phosphatée		
17	Soufre		
18	Gypse		
19	Autres minéraux non métalliques		
20	Minerais de fer et leurs concentrés		
21	Minerais de cuivre et leurs concentrés		
22	Minerais de nickel et leurs concentrés		
23	Minerais de plomb et leurs concentrés		
24	Minerais de zinc et leurs concentrés		
25	Autres minerais métalliques et leurs concentrés		
26	Charbon		
27	Essence et carburéacteur		
28	Mazout et pétrole brut		
29	Hydrocarbures gazeux, incluant les GPL		
30	Coke de charbon et coke de pétrole		
31	Autres produits du raffinage du pétrole et produits du charbon		
32	Acide sulfurique		
33	Alumine		
34	Autres produits chimiques de base		
35	Potasse		
36	Engrais (sauf la potasse)		
37	Autres produits et préparations chimiques		
38	Matières plastiques et caoutchouc		
39	Rondins et autres bois bruts		
40	Copeaux de bois		

CFM	Partie I - Trafic non-intermodal, selon la marchandise - fin	Chargements de marchandises payantes	
		Wagons	Tonnes
41	Bois d'oeuvre		
42	Autres produits du bois (contre-plaqué, placages)		
43	Pâte de bois		
44	Papier journal		
45	Papier et carton, sauf les produits imprimés		
46	Ciment		
47	Autres produits minéraux non métalliques		
48	Fer et acier - formes primaires et demi-produits		
49	Cuivre - formes primaires et demi-produits		
50	Aluminium - formes primaires et demi-produits		
51	Autres métaux non ferreux - formes primaires et demi-produits		
52	Articles en métaux communs		
53	Machines		
54	Automobiles et mini-fourgonnettes		
55	Véhicules pour le transport de marchandises		
56	Autres véhicules		
57	Parties et accessoires des véhicules automobiles		
58	Autre matériel de transport		
59	Déchets et débris métalliques		
60	Déchets et débris non métalliques		
61	Autres produits manufacturés et divers		
	Trafic non-intermodal, non disponible par marchandise		
62	Trafic de marchandises en commun des maisons d'expédition		
63	Chargements mixtes ou fret non identifié		
64	Expéditions de détail		
65	Total, Trafic Non-Intermodal Chargé		

No.	Partie II - Trafic provenant d'autres transporteurs ferroviaires	Trafic reçu	
		Wagons	Tonnes
66	Trafic reçu des embranchements américains		
67	Trafic reçu des embranchements canadiens		

No.	Partie III - Trafic intermodal chargé total	Unités	UEVs	Tonnes
68	Conteneurs sur wagons plats (CSWP); tous les plans			
69	Remorques sur wagons plats (RSWP); tous les plans			
70	Total, Trafic Intermodal Chargé			

No.	Partie IV - Trafic intermodal reçu	Unités	UEVs	Tonnes
71	CSWP inclut dans le trafic reçu des embranchements américains			
72	RSWP inclut dans le trafic reçu des embranchements américains			

Merci d'avoir rempli ce questionnaire